

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du MARDI 24 SEPTEMBRE 2013

### Destination des produits : ONF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à l'ONF de bien vouloir procéder au martelage des coupes : parcelles 12 et 13. Le mode de commercialisation est laissé à l'appréciation de l'ONF et pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité. Mode de délivrance des bois d'affouages : délivrance des bois sur pied pour laquelle le Conseil Municipal désigne comme garants (MM VUILLEROT et VIAL Philippe) de la bonne exploitation des bois.

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Monsieur le Maire ou (/et) son représentant assistera aux martelages des parcelles 12 et 13.

### Urbanisme

Après étude du dossier, le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable au projet de permis de construire LESCUYER Mickaël et PIOZ Carole.

### Personnel Communal

Suite à l'entretien du Mardi 9/07/2013 avec Monsieur MARTIN Jean-Pierre, maire, Monsieur VUILLEROT Dominique, 1er Adjoint et Monsieur VIDAL Rodolphe, Adjoint Technique de 2ème Classe, et après avis du Conseil Municipal, il a été décidé de renouveler pour un an le contrat de stagiairisation de Monsieur Rodolphe VIDAL.

### École : participation aux frais de fonctionnement de l'École du Chef-Lieu

Monsieur le Maire indique que conformément à l'application de la loi 83-663 du 29/07/1983, il a demandé aux communes limitrophes une participation sur les charges de fonctionnement de l'école du chef-lieu. Ces frais correspondent aux années scolaires 2010/2011 et 2011/2012.

Comme il avait été convenu avec les maires concernés, les frais de fonctionnement demandés ne doivent pas excéder les frais demandés par leur école de rattachement (à savoir Les Echelles).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les propositions de calcul avec la perte de recettes (différence entre montant réel des frais de l'école d'Attignat-Oncin et celui de l'école des Echelles) que Monsieur le Maire leur a indiquée et l'autorise à émettre les titres de recettes correspondants.

Le Maire,

Jean-Pierre MARTIN